

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**9 novembre 2023**

et qu'elle a été faite le

**9 novembre 2023**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 41**

**Absents suppléés : 0**

**Absents excusés : 7**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2023\_09\_153**

**Objet :**

Adhésion à L'EPTB et désignation de représentants

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 16 novembre 2023**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIEN La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigny : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSION Serre les Moulrières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT**

**Suppléés :**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN Salans : Rouffange : Mme Aurore PLANCON**

**Secrétaire de séance : M. Eric DRUOT**

**Procurations de vote :**

**Mandants : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLIN (ORCHAMPS)**

**Mandataires : M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## ADHESION A L'EPTB ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-17, L. 5211-61, L. 5214-27, L. 5721-2 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 213-12 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Jura Nord, et notamment sa compétence obligatoire en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement » ;

Vu les statuts de l'EPTB Saône et Doubs en vigueur ;

Considérant les enjeux en termes de gestion de l'axe Doubs traversant le territoire de l'EPCI et donc l'intérêt de l'adhésion à l'EPTB ;

Considérant que chaque membre adhère à l'EPTB à un socle commun à l'échelle du bassin versant de la Saône, incluant pour l'EPCI l'animation du contrat de rivière Doubs, la contribution aux observatoires de l'ORISK, l'animation du Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA), l'animation scientifique du pôle karst, la sensibilisation des populations et la conduite d'études stratégiques ;

Considérant qu'il conviendra de définir les éventuelles compétences à la carte à déléguer sur les affluents, en particulier sur la Brizotte ;

Considérant que chaque membre désigne un représentant titulaire et un suppléant, et s'il dispose de plusieurs voix et qu'il le souhaite, peut désigner plusieurs titulaires et suppléants (non attitrés), en précisant le nombre de voix que chacun de ses représentants titulaires porte ;

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'adhérer à l'EPTB Saône et Doubs en vue de l'exercice de la compétence GEMAPI sur la Brizotte, au titre des items 1 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement ;**
- **De désigner Monsieur Stéphane ECARNOT comme représentant titulaire et Monsieur Eric PERTUS comme représentant suppléant au sein du Comité syndical de l'EPTB Saône, chaque représentant titulaire portant 1 voix ;**
- **De dire que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à l'EPTB Saône et Doubs.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

